Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-243500139-20251204-B2025_477-DE

Bureau métropolitain du 4 décembre 2025

Décision

PISU/DMT
Rapporteur : M. Theurier M.

B 2025-477 - Transports collectifs - Réseau STAR et service HANDISTAR - Biens mis à disposition de l'exploitant - Programme 2025 mise à la réforme - Autorisation cession de véhicules 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

La séance est ouverte à 18h02.

Présents : Mme Appéré N. Présidente, M. Crocq A., Mme Besserve L., M. Theurier M., M. Sémeril S., Mme Ducamin M., M. Dehaese O., Mme Pellerin I., M. Puil H., M. Hervé P., Mme Vincent S., Mme Zamord P., M. Hamon L., M. Thébault P., Mme Rousset E., M. Salmon P., Mme Schoumacker E., Mme Andro R., M. Huaumé Y., M. Legagneur J., M. Pollet M., M. Guéret S., M. Du Mottay E., M. Prigent A., M. Le Bihan T., M. Savignac J., M. Bonnin P., M. Depouez H., M. Rouault J., M. Lefeuvre G., Mme Parmentier M., M. Labbé S., M. Yvanoff D..

Ont donné procuration : M. Hervé M. à M. Sémeril S., M. Nadesan Y. à M. Dehaese O., M. Goater J. à M. Hamon L..

Le quorum s'élève à 19 et est atteint.

M. Dehaese O. est nommé secrétaire de séance.

Le Bureau constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 28 novembre 2025 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à décision ont bien été remplies.

La séance est levée à 19h28.

***

Vu la délibération n° C 2024-017 du 1er février 2024 approuvant la délégation de pouvoirs au Bureau ;
Vu la décision n° B 2024-462 du 5 décembre 2024 approuvant l'autorisation de cession des véhicules mis à la disposition de l'exploitant du réseau STAR.

EXPOSÉ

Comme chaque année, l'exploitant du réseau STAR et du service HANDISTAR recense les biens à réformer, biens devenus vétustes, obsolètes, inutiles ou inadéquats à l'exercice du service public de transports en commun en 2025. Ces biens réformés sont soit cédés à titre gratuit à des associations soit détruits par le biais de filières agréées VHU sociétés spécialisées dans la collecte et le recyclage de déchets ou vendus.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-243500139-20251204-B2025_477-DE

Les cessions de véhicules de service sont réalisées par la société ALCOPA Auction sous la forme de ventes aux enchères.

Le programme 2025 de réforme des biens de Rennes Métropole mis à la disposition de Keolis Rennes, exploitant du réseau STAR et du service HANDISTAR, comprend les éléments suivants, détaillés en annexe à la présente décision :

- Des véhicules de service, des bus et leurs équipements

Tableau de synthèse des réformes :

/	Nb de lignes comptables à réformer	Montant acquisition global	VNC globale au 31/12/2025
1 - Matériel roulant bus & Véhicules	93	10 233 564,22 €	40 808,51 €
2 - Matériel roulant équipement bus	257	759 019,46 €	0,00 €
3 - Matériel roulant Véhicules	6	70 093,61 €	0,00 €
Somme total des réformes 2025	356	11 062 677,29 €	40 808,51 €

Les dépenses résultant de la destruction des biens seront imputées au budget annexe "Transports Urbain" chapitre 042, article 675 du budget annexe "Transports Urbains".

Les recettes résultant de la revente des biens, seront imputées au chapitre 77, article 775 du budget annexe "Transports Urbains".

***

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

A l'unanimité,

- de valider le programme de mise en réforme et la vente de l'ensemble des biens mis à disposition de la Société Keolis Rennes pour le réseau STAR et le service HANDISTAR, tel que figurant dans la présente décision et son annexe ;
- d'autoriser la destruction des biens qui ne seront pas vendus ou donnés à une association.

Publiée conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-25, et L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le site metropole.rennes.fr.

Le Secrétaire de séance,

Olivier DEHAESE
Elu DEHAESE Olivier 6ème Vice-Président
Signé le : 11 déc. 2025

Olivier DEHAESE

Pour La Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services

Laurence QUINAUT
Directrice Générale des Services
Signé le : 11 déc. 2025

Laurence QUINAUT